



Cessation de paiement crédit étudiant

Par **Stv**, le **15/12/2023** à **09:31**

Bonjour,

Je m'adresse à vous aujourd'hui car j'ai un souci concernant mon prêt étudiant que je rembourse tant bien que mal depuis un an mais celui-ci me handicape de plus en plus.

Pour mes études j'ai du contracté un prêt étudiant à hauteur de 17000€ à rembourser sur 5 ans sauf que durant mes études j'ai été diagnostiqué d'une maladie qui m'a empêché de terminer mes études.

J'ai réussi à trouver un travail malgré tout pour le payer mais ce crédit qui ne m'a malheureusement pas vraiment servi aujourd'hui me bloque dans ma vie en général.

Est-ce qu'il y aurait une solution pour essayer de dissoudre ce crédit ?

Par **Solaris60**, le **19/12/2023** à **21:37**

Bonjour,

Si dissoudre signifie ne pas rembourser c'est non... Si ce prêt n'a pas servi c'est que vous avez encore les fonds et qu'ils peuvent être rendus à la banque.

A la lecture du message, il semblerait que vous ayez utilisé les fonds non pas pour vos études mais pour faire face à vos problèmes de santé ce qui se comprend sans difficultés. Pour autant l'argent a été perçu, il doit être remboursé.

Bien cordialement

Par **yapasdequoi**, le **19/12/2023** à **21:42**

Bonjour,

Lors de la souscription du crédit avez vous également souscrit une assurance emprunteur ? Cette assurance peut prendre en charge le remboursement selon les termes du contrat et le risque couvert.

Vous pouvez aussi envisager un dossier de surendettement.

Vous souhaitant meilleure santé.